

(1)

(N° 74.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1870.

RÉVISION DU CODE DE COMMERCE (1).

(LIVRE I, TITRE III, RELATIF AUX SOCIÉTÉS.)

AMENDEMENTS.

ART 24.

Ajouter à l'amendement de M. Moncheur le paragraphe suivant :

« La clause des statuts autorisant le transfert sera insérée dans l'extrait mentionné à l'article 8 et inscrite sur toutes les pièces émanant de la société. »

REYNAERT.

Je propose d'ajouter, dans l'amendement de M. le Ministre de la Justice, après les mots : *aux publications qui les suivent*, les mots : *et aux dispositions pénales*.

ÉMILE DUPONT.

(1) Projet de loi, n° 29, }
Rapport sur le titre V, livre 1^{er}, n° 270, } session de 1864-1865.
Rapport sur le titre III, livre 1^{er}, n° 62, }
Projet de loi contenant le titre V, livre 1^{er}, } session de 1865-1866.
adopté par la Chambre au 1^{er} vote, n° 122, }
Rapport sur le titre 1^{er}, livre 1^{er}, n° 58, }
Rapport sur le titre II, n° 76, } session de 1866-1867.
Rapport sur le titre IV, n° 91, }
Rapport sur le titre VIII, n° 4, }
Rapport sur le titre VII, n° 14, } session de 1867-1868.
Amendements aux titres I et II, n° 28, }
Amendements au titre VIII, n°s 24, 25 et 27. }
Titre VIII, livre 1^{er}, adopté par la Chambre au premier vote, n° 28.
Amendements aux titres IV et VII, n° 33.
Projet de loi contenant les titres I, II, III et IV, livre 1^{er}, adopté par la Chambre au premier
vote, n° 36.
Rapport sur le titre IX, livre 1^{er}, n° 57.
Amendements au titre III, livre 1^{er}, n°s 66, 68 et 71.